

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-CIS-Bio-Saclay-Depassement-de-l-activite>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CIS Bio Saclay : Dépassement de l'activité autorisée en gallium-67 dans un laboratoire**

19 février 2021

France : CIS Bio Saclay : Dépassement de l'activité autorisée en gallium-67 dans un laboratoire

CIS bio international, exploitant de l'INB n° 29 à Saclay, a déclaré le 22 février 2021 à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement de l'activité autorisée en gallium-67 au sein du laboratoire 12.

Ce que dit l'ASN :

Dépassement de l'activité autorisée en gallium-67 dans un laboratoire

Publié le 03/03/2021

CIS bio international, exploitant de l'INB n° 29 à Saclay, a déclaré le 22 février 2021 à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement de l'activité autorisée en gallium-67 au sein du laboratoire 12.

La société CIS bio international exerce, dans son installation nucléaire de base de Saclay, des activités de recherche et développement, de production et de distribution de produits radiopharmaceutiques et d'appareils à usage médical pour le diagnostic et la thérapie, comme par exemple, dans le cas de cet événement, la fabrication de produits contenant du gallium-67 utilisés en médecine nucléaire. Les produits sont fabriqués à partir de radioéléments artificiels. Pour chaque laboratoire et radioélément, une activité maximale autorisée est définie dans les règles générales d'exploitation. Les protections radiologiques des enceintes des laboratoires, dans lesquels sont manipulés à distance les radioéléments, sont définies en fonction de l'activité maximale et permettent ainsi de limiter l'exposition externe des opérateurs.

Le 19 février 2021, l'exploitant a réalisé un transfert de gallium-67 dans une enceinte du laboratoire 12. Il a constaté, plus de deux heures après, que l'activité en gallium-67 dépassait de 13 % la limite d'activité maximale autorisée pour ce radionucléide.

Cet événement n'a pas eu d'incidence sur les installations, les personnes et l'environnement. Cependant, en raison de la répétition de ce type d'événement qui s'était déjà produit en 2020, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

À la suite de la constatation de l'erreur, une partie du gallium-67 a été transférée vers un autre laboratoire pouvant l'accepter, permettant ainsi le retour au laboratoire 12 à une activité conforme à sa limite maximale autorisée.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Depassement-de-l-activite-autorisee-en-gallium-67-dans-un-laboratoire>